



SITE NATURA 2000

« VALLEE DU CAREÏ-COLLINES DE CASTILLON »



LETTRE D'INFORMATION N° 1 – ÉDITION 2015



Après plusieurs années d'élaboration du document d'objectifs, le site Natura 2000 de Vallée du Careï-collines de Castillon va entrer dans sa phase d'animation. L'animateur accompagne les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d'un patrimoine unique. Propriétaires, exploitants ou utilisateurs sont ainsi invités à participer à la bonne gestion du site, l'objectif étant de préserver la biodiversité tout en soutenant les activités humaines locales, dans une logique de développement durable. Depuis plusieurs années, nous menons cette démarche en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour une meilleure implication de tous dans la préservation de notre patrimoine naturel, culturel et historique. Il est temps de passer à l'action.



Philippe RION, Président du Comité de pilotage
Maire de Castillon



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un **réseau européen d'espaces naturels protégés** terrestres et marins représentatifs de la biodiversité européenne. Il s'agit du **plus vaste réseau de sites naturels au monde**. Son objectif principal est d'assurer la survie à long terme des habitats et des espèces les plus rares et les plus menacés d'Europe et de « **mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité** ».

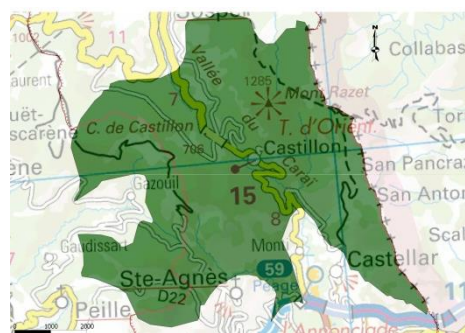
La France a opté pour une **démarche volontaire et contractuelle** de gestion. Pour cela, un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré pour chaque site désigné. Il s'agit d'un **document stratégique de gestion** du site **rédigé par l'opérateur en lien avec les acteurs locaux** afin de tenir compte des spécificités, des exigences économiques, sociales et culturelles locales. Il définit des mesures de conservation des habitats et des espèces.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une logique de développement durable.



VALLÉE DU CAREÏ-COLLINES DE CASTILLON

Situé dans la partie la plus orientale du département des Alpes-Maritimes, le territoire du site a la particularité d'être relativement proche de la Méditerranée et de posséder des sommets culminant à plus de 1000m d'altitude. Les 4817 ha du site possèdent donc un relief extrêmement contrasté. Bien que proche de la mer, le site ne s'étend pas sur la frange littorale mais sur le **moyen pays**. Principal cours d'eau du territoire, **le Careï** prend sa source au col de Castillon et se jette à Menton après 9km. Il est alimenté par de nombreux vallons qui dévalent les fortes pentes des sommets qui l'entoure. En raison de la proximité de la mer et de la montagne, du fort dénivelé et des différences d'exposition, il existe de grandes variations de températures et de précipitations. Principalement situé dans le domaine biogéographique méditerranéen, le site est en position charnière avec le domaine alpin. L'ensemble de ces conditions favorisent une **forte biodiversité**.



Périmètre du site Natura 2000

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) a été assurée par le Syndicat mixte du SCOT de la Riviera française et de la Roya, puis par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), pour le compte de l'Etat et de l'Europe. Toutes les pièces de ce document ont été approuvées courant 2014, lors des **réunions du Comité de pilotage (COPIL)**. Les **DOCOB** sont disponibles sur demande et consultables en mairie. Le COPIL est une instance de gouvernance et de **concertation locale** qui permettra de dresser le bilan des actions menées lors de la **phase d'animation** en se réunissant chaque année.



LA PHASE D'ANIMATION

L'animation a été lancée en 2015 pour une durée de 3 ans et a été confiée à la CARF. Les **mesures de gestion** inscrites dans le DOCOB sont ainsi mises en œuvre de manière concrète, notamment par la signature de **contrats Natura 2000** (contrats agricoles, forestiers...), la **sensibilisation** du public, etc. La phase d'animation permet à chacun de s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication. La **démarche contractuelle et volontaire** développée à l'échelle nationale prend ainsi tout son sens.

ELABORATION DES DOCOB

13 novembre 2008 au 5 juin 2014

PHASE D'ANIMATION

depuis le 1 janvier 2015 pour 3 ans renouvelables



UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Le site « Vallée du Careï-collines de Castillon » possède des habitats naturels, une flore et une faune exceptionnels. Sur **47 habitats naturels** recensés, il existe 14 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires. Les habitats liés à l'activité humaine sont également importants dans leur rôle de refuge pour les espèces animales (chauves-souris). Le site accueille plusieurs espèces animales et végétales rares et endémiques.



Massif du Baudon (Peille)

Le site présente un **intérêt exceptionnel** pour la flore avec de nombreuses **espèces protégées**. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer la gentiane de Ligurie, l'ancolie de Bertoloni et la **nivéole de Nice** qui, comme son nom l'indique, existe uniquement dans la région niçoise.



Nivéole de Nice



Gentiane de Ligurie



Lis turban

La faune est tout aussi **remarquable**. En effet, sont présentes : 13 espèces de chauves-souris, 16 espèces de reptiles et d'amphibiens, 4 espèces de poissons, 12 d'insectes, ainsi qu'une grande diversité d'oiseaux et de mollusques.



Phyllodactyle d'Europe



Noctuelle des peucédans



Spéléropès de strinati



LA NIVÉOLE DE NICE, UN JOYAU À PRÉSERVER



Habitat favorable à la nivéole de Nice

La nivéole de Nice est une **fleur blanche** qui existe uniquement dans les Alpes-Maritimes, de Nice jusqu'à la frontière italienne. Elle pousse du bord de mer jusqu'à 1000 mètres d'altitude, uniquement sur des **sols calcaires**. L'urbanisation et l'embroussaillage sont les principales **menaces** qui pèsent sur l'espèce. Le désherbage chimique et le débroussaillage précoce sont également néfastes, tout comme les activités motorisées. La nivéole de Nice est **très rare** et assez mal connue, ce qui la rend d'autant plus **fragile** et justifie sa présence sur la liste des **espèces menacées**. Le site Natura 2000 « Vallée du Careï-collines de

Castillon » accueille deux populations isolées récemment découverte à Menton et Castillon sur des secteurs **très localisés**. Vous aurez peut-être la chance d'apercevoir cette fleur entre mars et avril. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre une photo et à **nous contacter** pour nous signaler sa présence. Vous aurez ainsi participé à la sauvegarde de cette espèce !



COMMENT S'ENGAGER AVEC NATURA 2000 ?

Tout le monde peut s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication, notamment à travers la Charte ou les contrats Natura 2000. Il s'agit dans tous les cas d'une démarche volontaire, de la part des propriétaires et des usagers des terrains inclus dans la zone Natura 2000.

- **Les contrats Natura 2000** : ces **mesures contractuelles** permettent d'assurer la gestion des milieux naturels en associant l'Etat avec les acteurs publics et privés du territoire. Les contrats financent les travaux nécessaires à la **préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000**. Ils définissent les engagements réciproques et les modalités de mise en œuvre qui doivent être conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs. Il existe plusieurs types de contrats, accessibles à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels. L'engagement se fait à la parcelle pour une durée de 5 ans.
- **La Charte Natura 2000** : elle est adaptée à chaque site et validée avec le DOCOB. Elle constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière, et chacun peut y adhérer. Elle a pour but de valoriser les usages respectueux des milieux naturels et des espèces Natura 2000. C'est en quelque sorte un **guide des bonnes pratiques**. Elle contient une série de **recommandations** et d'**engagements** qui concerne les grands types de milieux naturels et les principales activités du territoire concerné. Le signataire peut s'engager à respecter tout la charte ou seulement la partie qui le concerne pour une durée de 5 ans.

En cas de projet (aménagement, manifestation, document de planification), vous pouvez être soumis à la réalisation d'une **évaluation des incidences Natura 2000**. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.



LES BONNES PRATIQUES, C'EST AUTOMATIQUE !

- J'emprunte les sentiers balisés pour éviter de piétiner la végétation
- Je ne cueille ni ne détruit les espèces végétales protégées, je respecte la faune et la flore sauvage
- Je ne pratique pas d'activités motorisées hors des pistes prévues à cet effet, conformément à la réglementation et respecte les limitations de vitesse
- Je veille à ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques envahissantes
- Je respecte la propreté des lieux et ramasse mes déchets, je ne jette pas de mégots de cigarettes pour éviter les risques d'incendie
- J'évite de pénétrer dans des bâtis à l'abandon pour ne pas déranger la faune éventuellement présente
- J'informe la structure animatrice des actions susceptibles de perturber le milieu et de l'observation d'espèces rares ou inhabituelles

CONTACT

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, 16 rue Villarey - 06500 Menton
04 92 41 80 49 ; NATURA2000@carf.fr ; www.riviera-francaise.fr

www.tourisme-menton.fr ; www.sainteagnes.fr ; www.gorbio.fr ; www.castellar.fr
www.castillono6.com ; www.sospel-tourisme.com ; www.peille.fr

Pour toute question, information complémentaire ou mise à disposition de documents, n'hésitez pas à nous contacter.

